

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00146

Numéro SIREN : 631 621 463

Nom ou dénomination : 370 LOCAFER SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2019 sous le numéro de dépôt 12808

Greffe du tribunal de commerce d'Aix en Provence



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/12808

Déposant :

Nom/dénomination : 370 LOCAFER SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 631 621 463

N° gestion : 1963 B 00146

Comptes annuels

pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

370 LOCAFER SAS
SAS Au capital de 45 735 euros
Siège social : 370 Route de Saint Canadet
13 100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 631 621 463

Certifié conforme à l'original
Decluc

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	430	430				
	Fonds commercial (1)	3 659		3 659	3 659		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	17 837		17 837	17 837		
	Constructions	790 077	352 328	437 749	468 681	30 932	6.60
	Installations techniques, matériel et outillage	2 647	2 646	1	121	120	99.52
	Autres immobilisations corporelles	22 540	15 442	7 098	7 698	600	7.80
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		837 189	370 846	466 343	497 996	31 653	6.36
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	35 344		35 344	51 228	15 884	31.01
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	11 862		11 862	20 609	8 747	42.44
	Autres créances	6 787		6 787	5 315	1 473	27.71
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	345		345	494	149	30.13
	Charges constatées d'avance (3)	1 097		1 097	665	432	64.90
	Total III	55 434		55 434	78 310	22 876	29.21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		892 624	370 846	521 777	576 306	54 529	9.46

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° CARREL en Euros.

CABINET THIRION DANTI



C9

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 45 735) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	45 735	45 735		
	Réserves				
	Réserve légale	4 573	4 573		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	5 190	5 190		
	Report à nouveau	32 042	9 766	22 276	228.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	12 558	22 276	9 718	43.62
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	100 098	87 540	12 558	14.35
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	205 768	257 207	51 439	20.00
	Concours bancaires courants	22 232	28 515	6 283	22.04
	Emprunts et dettes financières diverses	109 090	111 165	2 074	1.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 774	56 367	30 593	54.28
	Dettes fiscales et sociales	46 467	23 356	23 111	98.95
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)	12 348	12 157	191	1.57
	Total IV	421 679	488 767	67 087	13.73
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		521 777	576 306	54 529	9.46

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

421 679 254 809



C9

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	328 062		328 062	396 796	68 734	17.32
Production vendue de biens						
Production vendue de services	109 693		109 693	108 842	852	0.78
Chiffre d'affaires NET	437 755		437 755	505 638	67 882	13.43
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 122		2 122	
Autres produits			22	1 496	1 474	98.55
Total des Produits d'exploitation (I)			439 899	507 133	67 234	13.26
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			168 263	234 745	66 482	28.32
Variation de stock (marchandises)			15 884	2 288	13 596	594.15
Achats de matières premières et autres approvisionnements			79		79	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			58 015	71 566	13 551	18.94
Impôts, taxes et versements assimilés			16 421	15 192	1 229	8.09
Salaires et traitements			88 818	73 111	15 707	21.48
Charges sociales			34 792	33 190	1 601	4.83
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			31 653	31 249	404	1.29
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			28	38	9	24.68
Total des Charges d'exploitation (II)			413 952	461 379	47 426	10.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			25 947	45 755	19 808	43.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 712 7 075

Dossier N° CARREL en Euros.

CABINET THIRION DANTI



C9

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 497	13 304	4 807	36.13
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 497	13 304	4 807	36.13
2. Résultat financier (V-VI)	8 497	13 304	4 807	36.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	17 450	32 451	15 001	46.23
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	417		417	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	417		417	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 883	7 537	4 654	61.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 883	7 537	4 654	61.75
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 466	7 537	5 071	67.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 426	2 638	212	8.04
Total des produits (I+III+V+VII)	440 316	507 133	66 817	13.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	427 758	484 858	57 100	11.78
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	12 558	22 276	9 718	43.62

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° CARREL en Euros.

CABINET THIRION DANTI



C9

370 LOCAFER SAS
SAS au capital de 45 735 euros
Siège social : 370 Route de Saint Canadet
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 631 621 463

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, et le 29 juin, à dix neuf heures trente, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et représentés.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|------------|
| – Monsieur DEDIEU Pierre , propriétaire de deux cent quatre vingt sept parts, ci | 391 parts, |
| – Madame DEDIEU Nadia , propriétaire de deux cent quatre vingt sept parts, ci | 209 parts, |

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur **DEDIEU Pierre** préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Fixation de la rémunération de la gérance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

Page 1 sur 3

AP
AD

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter un bénéfice de 12 558 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 12 558 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués	Revenus éligibles à l'abattement non à
	Dividendes		
2017	0	0	0
2016	20 764	0	0
2015	19 806	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.




Page 2 sur 3

CINQUIÈME RESOLUTION

Ratification de la rémunération de la gérance

Nous vous informons qu'une rémunération d'un montant brut de 48 292 euros a été allouée au Président au titre de l'exercice 2018.

Nous vous demanderons de prendre acte que la Société a supporté les charges obligatoires et les charges facultatives afférentes à cette rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Fixation de la rémunération de la gérance

Nous vous proposons de ne pas modifier la rémunération du Président pour l'exercice 2019.

La Société prendra en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives afférentes à cette rémunération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

Le Président de Séance



Les associés



370 LOCAFER SAS
SAS au capital de 45 735 euros
Siège social : 370 Route de Saint Canadet
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE 631 621 463

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 12 558 euros, de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 12 558 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Autres revenus distribués	Revenus éligibles à l'abattement non à
	Dividendes		
2017	0	0	0
2016	20 764	0	0
2015	19 806	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président de Séance



Les associés

